



Commission du développement des territoires

2212 - Développement local des bourgs-centres

Subventions de centralité urbaine (deuxième tranche 2012)

Rapport n° CP/2012/478

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé :

Dans le cadre des contrats de territoire et en vue de favoriser un aménagement harmonieux et durable du territoire bas-rhinois, le Conseil Général a adopté une priorité partagée relative aux enjeux de centralité urbaine. Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une tranche de subventions à ce titre, pour les territoires de l'Alsace Bossue - Sarre-Union et de Niederbronn - Val de Moder.

La politique de centralité urbaine vise à consolider l'armature urbaine du Bas-Rhin constituée de Strasbourg et des pôles secondaires de la CUS, ainsi que des villes-centres et des bourgs-centres du reste du département.

Permettant notamment de bonifier le financement d'opérations d'investissement éligibles au titre des dispositifs thématiques du Conseil Général, les crédits correspondants visent d'une part à développer des fonctions de centralité assurées au profit de l'ensemble du territoire et, d'autre part, à combler des lacunes en termes d'équipements et de services.

Dans ce cadre, il vous est proposé de vous prononcer sur l'attribution d'une tranche de subventions pour les opérations détaillées en annexe, inscrites aux contrats de territoire de l'Alsace Bossue - Sarre-Union et de Niederbronn - Val de Moder.

Les participations départementales proposées représentent un montant total de 378 675 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35388	204-204142-30	3 316 830,95 €	721 325,00 €	378 675,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 378 675 € aux collectivités figurant au tableau annexé, dans le cadre des volets centralité urbaine des contrats de territoire de l'Alsace Bossue - Sarre-Union et de Niederbronn - Val de Moder.

Le versement de ces subventions s'effectuera au profit du maître d'ouvrage, sur présentation d'un état des dépenses correspondantes certifié par le comptable du Trésor.

Strasbourg, le 14/06/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL